

Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts Séance du 29 septembre 2020 (PDA) Relevé de décisions

Présents: Emmanuel NAYA, Catherine GARCIA, Michèle CLEMENT, Marylène POSSAMAI, Myrtille MERICAM-BOURDET, Julie NOIROT, Dario MARCHIORI, Claudia PALAZZOLO, Julie SERMON, Martin BARNIER, Muriel JOUBERT, Yannick CHEVALIER, Claire DELAMARCHE, Ninon CHARLES, Nelson DEGLUAIRE, Clémence FROGER, Samara GIROT, Laurence HIDANI, Vincent FROGET, Anna GHIMENTON, Véronique RIVIÈRE, Philippe WAHL.

Excusés: Luc VANCHERI, Stéphane GIOANNI, Sylvain PATRI, Michel FIGUET, Vincent TULEU, Jean-Christophe BRANGER, Céline CHABOT-CANNET, Stéphane GIOANNI, Sarah Al-MATARY.

Procurations: Stéphane GIOANNI donne procuration à Marylène POSSAMAI

CONSEIL PLÉNIER

I. Informations diverses:

Le Directeur fait le point sur ce tout début d'année universitaire (conditions sanitaires, question du travail distanciel, appui du SPS, rencontre avec le Responsable de ce service lundi 28, dialogue de gestion 2020-2021, vacance du poste de direction de l'UFR au 1^{er} octobre 2020). Un certain nombre de remarques doit remonter :

- Les élus étudiants ne disposent toujours pas d'un accès à la BUL pour pouvoir travailler en amont sur les documents préparatoires au CUFR.
- Par ailleurs, ils soulignent avec insistance la nécessité d'un stockage temporaire des séances de cours en direct via Ubicast ou BBB. La question de l'accès à un ordinateur, de la transition d'une séance à une autre, des nombreuses coupures dans la diffusion du direct rendent nécessaire la possibilité d'un accès, même temporaire, à un enregistrement de la séance. Les enjeux tenant à la propriété intellectuelle et à la circulation des contenus leur sont rappelés. Le directeur insiste auprès de tous sur la nécessité d'appliquer les consignes de sécurité juridique diffusées par l'Établissement et de télécharger, pour ce faire, à leur nom et sur tout contenu mis en ligne le patch le plus étendu possible de la Licence Creative Commons (à télécharger sur https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/).
- La question des salles où les étudiants peuvent se connecter pour assister à une séance de cours en direct se pose : proposition est faite à l'établissement de maintenir ouvertes aux étudiants de chaque



groupe de TD les salles initialement prévues pour le cours en présentiel afin qu'ils puissent, s'ils disposent d'un ordinateur portable, participer et travailler ainsi dans de bonnes conditions.

- Les étudiants de l'UFR se voient confrontés à de très nombreuses difficultés d'inscription, le Centre d'Inscription étant passé à la dématérialisation : pas de carte, de justificatif d'inscription, d'emploi du temps encore à ce jour. Le transfert de ce support aux secrétariats pose également de nombreux soucis (gestion des cartes reçues en vrac et sans ordonnancement sur un seul des 4 sites par exemple).
- La question de l'aération est également soulevée, surtout dans le cas de salles dont les fenêtres sont condamnées. Catherine Garcia rappelle qu'une étude est en cours à l'échelle de l'Établissement.
- La question du contrôle d'assiduité se pose également, notamment en cas de quarantaine : le CROUS accepte-t-il l'envoi de la Sécurité sociale comme valant preuve ? Que faire pour les quarantaines volontaires de personnes ayant été exposées à des cas manifestes mais non déclarés, ou à des cas contacts attendant eux-mêmes les résultats de leur test ?
- Au-delà de la question du remplacement du Directeur actuel de la composante (attente d'une administration provisoire, appel à candidatures de la DAJIM jusqu'au 19 octobre, vote possible lors du prochain CUFR prévu le 3 novembre), il faut songer à prévoir des élections pour remplacer le poste vacant de Tristan Vigliano, de Vincent Froget à compter du 1^{er} décembre 2020 pour le collège IATOSS, ainsi que remplacer Simon Valette au titre des personnalités extérieures. Renseignement pris le lendemain du Conseil auprès de la DAJIM, les élections internes aux CUFR de l'Université auront lieu en janvier, après celles des Conseils centraux. Il faudra en revanche soumettre d'ici là un CV pour approbation par le CUFR en ce qui concerne la personnalité extérieure (poste de Simon Valette).

II. Vote des MCC pour la CFVU d'octobre :

Les MCC 2020-2021 déposées sur la BUL sont adoptées : 4 abstentions, 14 pour.

Les Directeurs de départements soulignent que, quel que soit le cadre légal qui devrait être assoupli en temps de crise sanitaire, trop de choses sont demandées au même moment en ce début d'année.

CONSEIL RESTREINT

I. Vote du référentiel LESLA 2020-2021 :

Le référentiel LESLA pour cette année prend acte de la baisse de 51h de l'enveloppe accordée à la composante. Il est adopté (après sa validation dans les différents départements) : 1 contre, 10 pour.

Lyon, le 30 septembre 2020

Le Directeur de l'UER LUMIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2